



---

**Conférence des Parties**

**Dix-neuvième session**

Varsovie, 11-22 novembre 2013

Point 11 b) de l'ordre du jour

**Questions relatives au financement**

**Rapport du Comité permanent du financement**

**Rapport du Comité permanent du financement  
à la Conférence des Parties**

**Proposition du Président**

**Projet de décision -/CP.19**

**Rapport du Comité permanent du financement  
à la Conférence des Parties**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant le paragraphe 120 de la décision 2/CP.17,*

*Rappelant aussi la décision 5/CP.18,*

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Comité permanent du financement<sup>1</sup>;
2. *Se félicite* de la transparence et de l'ouverture dont le Comité permanent du financement continue de faire preuve dans la conduite de ses travaux;
3. *Prend note* du rapport sur le premier forum du Comité permanent du financement<sup>2</sup>;
4. *Attend avec intérêt* la tenue du deuxième forum, prévue en 2014;
5. *Invite* le Comité permanent du financement à étudier la possibilité de consacrer son deuxième forum à la mobilisation de fonds destinés à l'adaptation auprès des secteurs tant public que privé;
6. *Approuve* le plan de travail du Comité permanent du financement pour 2014-2015<sup>3</sup>;

---

<sup>1</sup> FCCC/CP/2013/8.

<sup>2</sup> FCCC/CP/2013/8, annexe II.

7. *Demande* au Comité permanent du financement de mettre en œuvre ce plan de travail;
8. *Prend note* des informations communiquées par le Comité permanent du financement sur son plan de travail concernant l'évaluation biennale destinée à faire le point des flux de financement des activités liées au climat, qui sera réalisée en 2014;
9. *Invite* le Comité permanent du financement à réfléchir aux moyens d'intensifier ses travaux sur la mesure, la notification et la vérification de l'appui fourni, au-delà l'évaluation biennale visée au paragraphe 8 ci-dessus, conformément à son plan de travail pour 2014-2015 et à ses mandats;
10. *Engage* le Comité permanent du financement à renforcer encore ces liens avec l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et les organes thématiques de la Convention, ainsi qu'il est prévu à l'alinéa *b* du paragraphe 121 de la décision 2/CP.17;
11. *Demande* au Comité permanent du financement de prendre en considération dans ses travaux sur la cohérence et la coordination la question du financement à prévoir pour les forêts, en tenant compte de différentes approches;
12. *Demande aussi* au Comité permanent du financement de faire figurer dans son rapport annuel à la Conférence des Parties des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2014-2015 et des directives formulées dans la présente décision.

---

---

<sup>3</sup> FCCC/CP/2013/8, annexe VIII.